

**NOUVEAU**

**TRIEZ TOUS VOS  
EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE**

Serre-Ponçon Val d'Avance

## LE MAG

numéro spécial  
**NOUVELLES  
CONSIGNES DE TRI !**



**Cher trieur, chère trieuse,**

Nous travaillons en coulisse depuis plusieurs mois afin de mettre en place un changement remarquable dans la collecte des déchets recyclables. **À compter du 17 novembre 2018**, vos consignes de tri évoluent.

**Désormais, dans les 16 communes de notre territoire, tous les emballages même les plastiques se trient !**

La France s'est donnée pour objectif de recycler 100 % de ses emballages en plastique en 2025. Ce taux atteint aujourd'hui péniblement les 26 %. À l'échelle du département des Hautes-Alpes et de votre communauté de communes, nous prenons les choses en main dès maintenant. Pour plus de recyclage et un geste facile au quotidien.

**Fin** les sacs plastiques, les films, les sachets ou pots de yaourt à la poubelle, pour terminer en centre d'incinération ou d'enfouissement... **Désormais, face à un emballage, aucun doute : la poubelle jaune !**

Un geste de tri plus simple pour lequel la planète vous dit **MERCI**.

**#3 spécial Tri**  
Novembre 2018

M. Yves JAUSSAUD,

Vice-Président de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, en charge des déchets



A partir du  
17 novembre 2018

## CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

# VOS CONSIGNES DE TRI ÉVOLUENT

## ► Désormais, TOUS les emballages se trient !

### Un changement pour tout le département des Hautes-Alpes !

C'est l'ensemble des Communautés de communes du département qui se sont rassemblées autour de ce projet commun mené depuis 2017. Dès le 17 novembre 2018, TOUS les habitants des Hautes-Alpes sont concernés par l'extension des consignes de tri des emballages.

### Pourquoi maintenant ?

La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage en imposant notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022.

Dans ce contexte, des extensions des consignes de tri ont déjà été mises en oeuvre dans d'autres territoires et villes françaises. En 2018, 1 français sur 4 trie déjà avec ces nouvelles consignes. En 2022, ce seront 67 millions de français.

### Le centre de tri modernisé

Tous les emballages recyclables collectés dans nos communes et l'ensemble du Département sont acheminés au Centre de tri VEOLIA de Manosque (04).

Jusqu'à présent, ce centre de tri n'était pas équipé pour différencier les différents plastiques et alus. De grands travaux ont été réalisés pour moderniser les plateformes de tri et répondre aux enjeux de la transition énergétique. Cette avancée entraîne un grand pas en avant pour le recyclage des matières.

5 millions d'emballages plastiques sont utilisés chaque année en France.

25 % seulement sont recyclés...

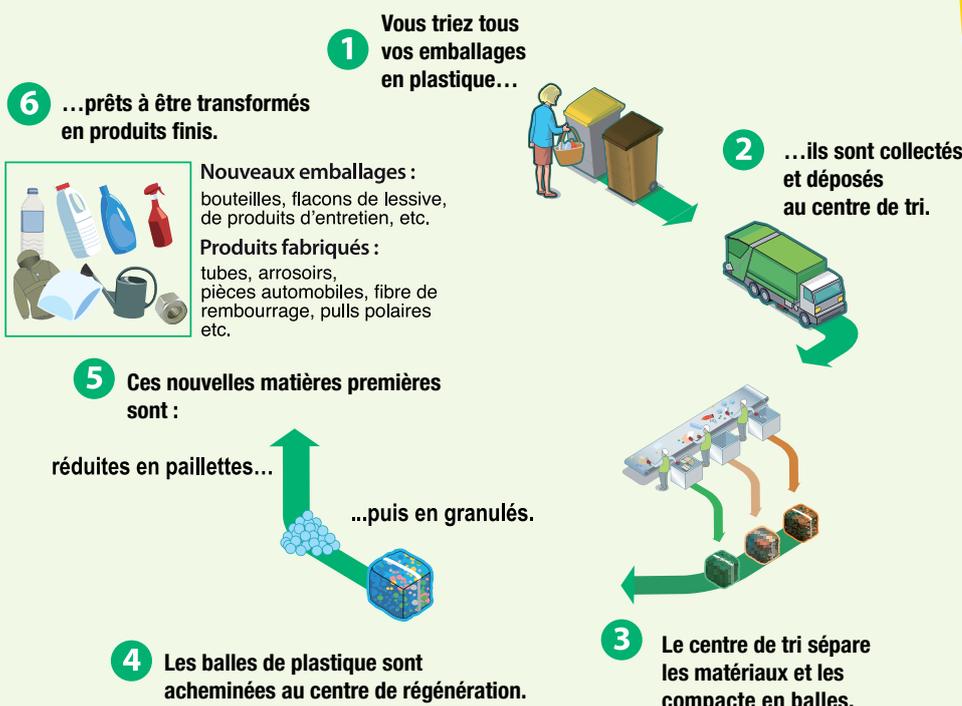
Objectif 100 % en 2022 !

+ 2 kg par an par habitant d'emballages en plastique collectés

=

20 000 tonnes de déchets recyclés en + chaque année

Sans votre geste de tri  
il n'y a pas de recyclage possible.



## Pourquoi trier + ?

- Pour diminuer considérablement la quantité des déchets enfouis ou incinérés.
- Pour accélérer la réutilisation des matières premières.
- Pour réduire le taux de CO2 émis nécessaire à la fabrication de nouvelles matières, alors qu'elles existent déjà.
- Pour préserver les ressources de la planète et conserver des qualités de vie acceptables pour les générations futures...

## ► Un geste de tri plus simple

Une petite révolution puisqu'en plus des traditionnels emballages en carton, métal, bouteilles et flacons, **tous les emballages en plastique sont désormais concernés** (barquettes, sachets, films alimentaires, pots de yaourt, couvercles, blisters...) mais également **tous les petits emballages en aluminium** (capsules de bière, de café, papier aluminium, opercules...).

Autant d'emballages qui ne sont plus inutilement jetés après usage.  
 > **A la clé : un tri + facile, beaucoup + de matières réutilisées, une poubelle ménagère toute légère, moins d'erreurs et moins de déchets enfouis et incinérés !**



Mémo tri à conserver joint à ce numéro



## ► NOUVEAUX EMBALLAGES À TRIER

TOUS VOS EMBALLAGES MÊME LES PLASTIQUES VONT MAINTENANT DANS LA POUBELLE JAUNE

> BIEN LES VIDER. INUTILE DE LES RINCER !



Fini les barquettes, les plats préparés, les sacs plastiques, les films alimentaires et les pots de yaourts à la poubelle.

Désormais en + dans la poubelle jaune :

### > BARQUETTES, BOÎTES ET POTS :

- barquettes de crudités, de fromage, de beurre, de crème...
- barquettes de viande, de charcuterie ou de plats préparés...
- pots de yaourts, compote, crème dessert...
- cartons de pizza, paquets de cigarettes...

### > FILMS ALIMENTAIRES, BLISTERS, SACHETS ET SACS PLASTIQUES :

- sacs de congélation, films alimentaires même sales...
- sacs plastiques, pack de bouteilles...
- paquets de chips, de croquettes, de légumes surgelés...
- emballages de stylos, de rasoirs, de bonbons...

### > MAIS AUSSI LES PETITS MÉTAUX !

- feuilles d'aluminium même sales...
- blisters de médicaments, bougies...
- capsules Nespresso, capsules de bière...



► **cartons et briques, bouteilles, flacons, conserves, canettes...**  
 gardez vos bons réflexes = poubelle jaune



### Mais le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

- Refusez les objets plastiques à usage unique : pailles, cuillères, gobelets, assiettes...
- Privilégiez l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille.
- Utilisez des sacs réutilisables ou en tissu pour faire vos achats.
- Privilégiez les fruits et légumes en vrac.
- Emportez lors de vos achats des boîtes et des contenants pour éviter la prolifération inutile des emballages plastiques.
- Dites non au packaging en portions individuelles.
- En règle générale, refusez d'acheter des produits suremballés...



# 96 points de collecte réaménagés pour trier dans votre commune



## Avançon

- Pra Ramoura
- Le village (le Terrier)
- Montée du sanctuaire Notre-Dame-du-Laus
- Triangle croisement RD 11 (déviation La Bâtie-Neuve)
- Hameau Les Santons

 **Déchèterie** Plaine d'Avançon

## La Bâtie-Neuve

- Les Ayasses
- Routes des Borels, D214 les Amoureux
- Chemin des Césarès
- Chemin des Oudéouts
- Les Borels, carrefour D214-D614
- Les Granes
- Route des Carles
- Les Brés (la Pastorale)
- Coccimarket
- Place des écoles (crèche /tennis)
- La Petite Barre (les Genévriers)
- Les Casses-Vivert (bas)
- Les Casses-Vivert (haut)
- Salle des fêtes, rue de La Menuiserie
- Rue de la Tour
- La Gare
- Chemin des Grands Marais (Le Parquet)
- Avenue François Mitterrand
- Le Collège (non accessible aux particuliers)
- Les Aubins
- ZA Les Cheminants

## La Bâtie-Vieille

- Route du Grand Larra
- Hameau du Grand Larra
- D6 en direction Gap
- Hameau les Guérins (entrée village)
- Centre-village

## Bréziers

- Le village
- Sous le village
- Lotissement Les Champsours

## Espinasses

- Place Amédée Turrel
- Maison de retraite
- Avenue de l'Espine
- Le Claps, rue d'Andorre
- Rue des Queyriès
- Chemin de la Durance
- Le cimetière
- Rue de la Mairie, Rousset

## Montgardin

- Place de la Mairie
- Les Magres
- L'école
- Le Reclus (Saruchet Bas)
- Le Saruchet Haut
- La Crèche, rue des Bleuets
- Relais routier

## Piégut

- Croisement Les Barneauds
- Le village
- Les Auches

## Rambaud

- Le Village, parking des Prés
- La Moutouse
- Route du Chapelet, Saint-Roch

## Remollon

- Place de l'Hermitane
- Route des Demoiselles Coiffées
- Centre du village (CCAS)
- Route des 3 Alpes en direction Espinasses
- Lotissement Conit Besson

## La Rochette

- Pont-Sarrazin (bas)
- Pont-Sarrazin (haut)
- Usine EDF Montreviol Grisolles
- Carrefour D14, village

La notion de distance maximale entre un point de collecte et une habitation s'applique à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cela ne concerne pas la CCSPVA car le financement du service est assuré par la Redevance des Ordures Ménagères (REOM).

## Rochebrune

- Pont de Rochebrune
- Chemin du Torrent (face Salle des fêtes)
- Gréoliers
- Base de loisirs les 3 Lacs : au camping
- Base de loisirs les 3 Lacs : parking Lac 1
- Base de loisirs les 3 Lacs : parking Lac 2-3
- Base de loisirs les 3 Lacs : parking Lac 3

## Rousset

- Rue de la Mairie
- Lotissement Pierre Albentosa
- Belvédère face au Muséoscope
- Bois-Vieux Plage
- Baie des Lionnets

## Saint-Étienne le-Laus

- Montée du sanctuaire Notre-Dame-du-Laus
- Entrée du sanctuaire Notre-Dame-du-Laus
- Hôtellerie Notre-Dame-du-Laus
- Place de la Mairie
- Le Relais de l'Avance

## Théus

- Place du village
- La Plaine, cave coopérative
- La Plaine, École

 **Déchèterie** Les Graves

## Valsettes

- Route des Jardins
- Le stade

## Venterol

- La Mairie
- Le Blanchet
- Les Marmets
- Vières, les Garcins
- Les Perriers
- Les Gaillaches
- Les Tournaires
- Pont-Noir

**Communauté de communes  
Serre-Ponçon Val d'Avance**

33, rue de la Lauzière 05 230 La Bâtie-Neuve  
Tél : 04 92 50 20 50 - secretariat@ccspva.com

[www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)

